

MESURES DE RÉDUCTION des émissions de CO₂e

Nous avons défini une trajectoire de réduction dans le cadre de nos efforts visant à réduire les émissions de CO₂e. Celle-ci décrit, dans le contexte du bilan climatique et de manière scientifique, la réduction dans le temps des émissions de gaz à effet en suivant une trajectoire cible. Elle s'appuie sur des méthodes reconnues, telles que celles de la Science Based Targets Initiative (SBTi), et veille à ce que les réductions d'émissions soient compatibles avec les objectifs climatiques mondiaux (par exemple, trajectoire 1,5 °C). D'ici 2030, les émissions des scopes 1, 2 et 3 doivent diminuer de 42% par rapport à 2023. Cela correspond à une réduction annuelle moyenne d'environ 8,4%. Les progrès sont contrôlés chaque année et gérés par des mesures ciblées dans les domaines du modèle commercial, de l'assortiment, de l'approvisionnement, du conseil et de la durabilité opérationnelle.

Pour la réduction des scopes 1 et 2, Transa mise principalement sur l'achat d'électricité renouvelable et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans l'entreprise. La stratégie de réduction du scope 3 repose notamment sur les mesures suivantes:

Assortiment et approvisionnement

- Ancrage progressif des critères climatiques dans les processus d'achat. Pour ce faire, nous voulons introduire et mettre en œuvre des directives concrètes sur les matériaux, par exemple définir des proportions minimales de matériaux recyclés dans les textiles ou pour l'utilisation de fibres naturelles.
- Intensification de la collaboration avec les marques en vue de réduire les émissions dans la chaîne d'approvisionnement, notamment grâce à une meilleure collecte et utilisation de données propres à chaque marque, afin de mettre en place des mesures de réduction ciblées.

Modèle commercial et offres

- Développement des offres d'occasion afin de prolonger l'utilisation des produits et de réduire la consommation de produits neufs.
- Renforcement du service de location pour une utilisation plus efficace des produits.

- Encouragement de la réparation pour prolonger la durée de vie des produits.

Conseil et vente

- Encouragement de la vente de produits plus durables grâce à des conseils ciblés à la clientèle et à des actions de sensibilisation.

SCOPE 1 ET 2

Transa mise sur l'acquisition de garanties d'origine pour l'électricité et sur la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique au sein de l'entreprise. Cela inclut notamment le passage progressif des systèmes d'éclairage des magasins à la technologie LED et à des systèmes globalement plus efficaces sur le plan énergétique.

Transa est locataire sur tous les sites et ne dispose d'aucun contrôle opérationnel sur l'approvisionnement en chaleur. Les émissions associées ne sont donc pas comptabilisées dans le scope 1 ou 2, mais dans le scope 3.

SCOPE 3

L'effet de levier le plus important pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre à moyen et long terme se situe dans le scope 3, dans la sous-catégorie «Biens et services achetés». Les modifications des matériaux, des processus de production et de la consommation d'énergie dans la chaîne d'approvisionnement ont un impact direct sur l'intensité carbone des produits achetés et peuvent donc être directement intégrées dans l'inventaire des émissions.

En complément, nous poursuivons le développement de modèles commerciaux circulaires tels que les offres d'occasion, de réparation et de location. Ces mesures contribuent à long terme à la réduction de la fabrication de produits neufs et produisent pleinement leurs effets dans l'inventaire des émissions, notamment lorsque le volume d'achat de nouveaux produits diminue en conséquence.